

L'économie collaborative et la robotique : par-delà la science-fiction ?

mardi 11 octobre 2016, par Matthieu Montalban

Le changement technique est source de transformations des rapports sociaux : Marx et Engels faisaient de la contradiction entre le développement des forces productives lié à la technique et les rapports de production existants la source des crises des modes de production. Mais une même technologie peut donner le meilleur et le pire selon les rapports sociaux dominants. Marx avait effectivement noté l'ambivalence de la technologie, qui peut autant accroître l'exploitation des travailleurs que leur offrir les conditions de leur émancipation. Marx et Schumpeter avaient bien compris que l'une des caractéristiques principales du capitalisme est un bouleversement permanent des conditions de production par l'utilisation systématique des technologies et de la science pour augmenter la productivité, une destruction créatrice permanente qui entraîne des cycles de longue période du produit par tête via la disparition douloureuse de secteurs, firmes et technologies obsolètes au profit de d'industries, d'organisations et de technologies nouvelles.

Les innovations dans le numérique n'échappent pas à la règle et participent à une reconfiguration potentiellement profonde de nos économies et sociétés. Elles sont sources à la fois de modifications des modes de vie, de production et de consommation mais aussi de la culture. Elles l'ont déjà fait de manière importante grâce à Internet, aux smartphones et autres gadgets connectés qui ont envahi notre quotidien. Dans ce processus, nombre d'entrepreneurs ambitieux, voire mégalomanes, de la Silicon Valley (citons parmi les plus célèbres Larry Page et Sergueï Brin fondateurs de Google, Mark Zuckerberg fondateur de Facebook, Eon Musk le fondateur de Tesla Motors) et d'ailleurs, se sont donné clairement comme objectif officiel de changer le monde par la technologie en lieu et place de la politique (le tout en faisant fortune...). Il y a nombre d'innovations numériques et d'activités qui sont impactées, il serait donc vain de les passer en revue, nous nous bornerons à évoquer deux transformations économiques qui affectent ou risquent d'affecter profondément nos modes de production, à savoir ce qu'on appelle l'économie du partage ou collaborative, et la robotique. Comme on le verra, ces changements de paradigmes techno-économiques sont porteurs à la fois de progrès possibles, voire d'espoirs d'un certain réencastrement [1] de l'économie dans le social, mais aussi des risques de réelles transformations dystopiques [2] et d'un capitalisme débridé. Ces changements de paradigmes techno-économiques sont sources de conflits de classes et donc apporteront des modifications des rapports de production et des régulations. Mais, plus fondamentalement, nous interprétons cet engouement néo-technologiste, ainsi que les mythes qui l'entourent, comme le produit d'un mode de régulation postmoderne, où la politique est peu à peu remplacée par des systèmes de contrôle techniques, dont on peut craindre légitimement qu'il ne puisse enrayer les dangers qu'il génère.

Nous rappellerons au préalable, que les questions posées par les rapports technique/changement social ne sont pas nouvelles et furent abordés par de nombreux économistes notamment.

I. Technologie et transformations du capitalisme : quelques rappels

Le rapport entre technologie, lutte des classes et transformations économiques et sociales n'est pas une question nouvelle.

A - Marx : développement des forces productives et luttes des classes

C'est certainement Marx et Engels [3] qui furent les premiers à insister, d'une part sur le rôle des rapports sociaux de production dans le développement des forces productives, et réciproquement des effets de ce développement sur les modifications des rapports de production et les possibilités de changements révolutionnaires des modes de production. Pour eux en effet, les rapports de production (essentiellement les rapports de propriété et de travail) conditionnent et bornent en partie les possibilités de développement technologique, mais les innovations technologiques ouvrent également des possibilités d'émancipation pour les travailleurs, ou, inversement, peuvent être un moyen d'accroître les conditions d'exploitation de ces derniers. Il existe donc un effet dialectique entre technique et social. Pour Marx et Engels, ce sont les bouleversements des infrastructures (donc des forces productives et des rapports de production), qui déterminent en dernière instance les changements des superstructures (idéologie, religion, etc.). Dans

le cas du capitalisme, la recherche du profit et la concurrence pour l'accumulation des capitaux poussent tendanciellement les capitalistes à bouleverser les techniques de production, afin de réduire les coûts de production et les prix, et ainsi gagner des parts de marché [4]. Pour cela, ils vont mécaniser de plus en plus la production, introduire des transformations de la division et de l'organisation du travail (notamment en expropriant les savoirs ouvriers et ainsi en limitant les possibilités de résistance), et subordonner de plus en plus la science et les savoirs aux exigences du capital. Dans le même temps, les capitaux les moins productifs sont éliminés du marché et la concentration et la centralisation du capital s'accroissent, synonymes d'une socialisation toujours plus grande de la production. Marx prophétisait que cette substitution du capital constant (machines) au capital variable engendrerait une baisse tendancielle du taux de profit et la crise du capitalisme. [5] La hausse du chômage limitera la consommation, engendrant une crise de surproduction. Par ailleurs, la montée du chômage liée à la technologie [6] et la socialisation de plus en plus grande de la production du fait des travailleurs concentrés dans des grands groupes, amènerait des luttes sociales de plus en plus dures et une révolution qui abolirait la propriété capitaliste pour passer à un mode de production socialiste ou communiste, où les moyens de production seraient partagés et gérés collectivement et directement par les travailleurs. Jusqu'à preuve du contraire, cette baisse tendancielle n'a pas été constatée, ce sont plutôt des cycles longs du taux de profit que l'on observe. Cependant, la centralisation du capital s'est assez largement vérifiée, et la contradiction entre production collective et appropriation privée du surplus est toujours une source de conflits et de transformations sociales.

B - Schumpeter et les néo-schumpeteriens : innovation, destruction-créatrice et cycles longs

Ces cycles longs peuvent être reliés à l'idée de Schumpeter [7] de destruction-créatrice. Lecteur critique de Marx, il a repris ses idées de reproduction simple *versus* reproduction élargie et sur le rôle du capitalisme dans le développement des forces productives. Selon lui, à l'équilibre walrassien (qu'il appelle aussi circuit), les profits sont nuls, comme chez Quesnay. Sans profit, l'accumulation n'est pas possible, malgré un plein emploi des ressources. Seuls les entrepreneurs, via l'introduction d'innovations qui sont en fait de nouvelles combinaisons productives plus efficaces à partir des ressources existantes, vont pouvoir permettre la croissance. L'innovation va en effet permettre un profit de monopole et une hausse des prix, qui servira à financer l'accumulation et les innovations suivantes. Mais cette innovation, en créant de nouvelles activités et en concurrençant des secteurs et entreprises installés, va détruire ces activités obsolètes (l'automobile remplace la calèche ; l'ordinateur la machine à écrire). D'où l'idée d'une destruction créatrice. Par la suite, des « grappes d'innovations » complémentaires à l'innovation de départ vont apparaître (exemple : l'invention de l'ordinateur est suivie des disquettes,

des souris, des logiciels, d'Internet, etc.), ce moment correspondant à la phase de croissance dans les cycles longs de Kondratieff. Schumpeter fait donc jouer à l'entrepreneur (et au banquier qui le finance à crédit) l'agent du changement, ce qui explique une certaine apologie de l'entrepreneuriat. Cela est souvent oublié, mais Schumpeter a été formé par l'autrichien ultra-libéral Böhm-Bawerk, et ses vues sur les bienfaits du capitalisme, bien que différentes de celles de l'école autrichienne, sont largement compatibles. D'ailleurs, Hayek [8] ou Israël Kirzner [9] font jouer à l'entrepreneur un rôle similaire d'exploitation opportuniste des connaissances et des informations cachées, dont l'effet sera une autorégulation du marché et la découverte des choix économiques les plus efficaces. Cela dit, Schumpeter, bien qu'apologiste du capitalisme, n'en restait pas moins un original qui pensait que le capitalisme allait disparaître pour avoir trop bien réussi. À ses yeux, ce sont bien les innovations introduites par les capitalistes qui ont permis d'augmenter le produit par tête. Ceci s'accompagnerait alors d'une montée des grandes firmes managériales, dans lesquelles l'innovation devient routinière et incrémentale, et d'une méfiance croissante à l'égard de ces grandes firmes de la part des classes populaires et des intellectuels, poussant à une intervention de l'État, et une convergence entre capitalisme et socialisme [10]. Les idées de cycles longs d'innovation et destruction-créatrice furent reprises par les néo-schumpeteriens comme Christopher Freeman [11] et Carlota Perez [12], en les articulant aux idées marxistes qui lient changements techniques et sociaux : pour eux, les grandes innovations s'inscrivent dans des paradigmes techno-économiques (ou socio-techniques) et des systèmes institutionnels spécifiques. Les innovations radicales vont amener à un changement à la fois du système technique et des institutions, assurant la transition des industries obsolètes vers les nouvelles, le tout passant par des crises.

Une dernière figure pour analyser les évolutions actuelles est celle de Veblen [13]. Celui-ci, également lecteur de Marx, faisait de la lutte entre ingénieurs, qui maîtrisent les questions productives, et capitalistes financiers, plus intéressés aux logiques de court terme, le cœur de la lutte des classes. La source des richesses provient selon lui des connaissances de la société et du travail. Mais certaines institutions, au premier rang desquelles la propriété privée intangible et les institutions du capitalisme (ce qu'il appelle l'entreprise d'affaires) bloquent les transformations productives possibles, en favorisant les intérêts installés. Pour lui, le capitalisme financier bloquait les innovations et déstabilisait le système productif, par sa logique spéculative et prédatrice. Pour cette raison, Veblen était favorable à « un soviet technicien » et à la technocratie, autrement dit, au gouvernement des ingénieurs et scientifiques, afin d'assurer le développement technologique et social.

Ces visions, tantôt complémentaires, tantôt contradictoires, permettent de comprendre une partie des transformations actuelles liées au numérique, aux premiers rangs desquels l'économie du partage et la robotisation.

II. Économie du partage et uberisation : communisme libertaire ou anarcho-capitalisme ?

Ces derniers mois, les expressions comme « économie du partage » ou « économie collaborative » ou encore « uberisation » ont fait florès à la suite des transformations amenées par les plateformes numériques, qui reconfigurent un certain nombre d'activités et bousculent un certain nombre de régulations. L'économie collaborative représentait 15 milliards de dollars en 2015 et certains consultants estiment qu'elle pourrait atteindre 335 milliards d'ici 2025, soit une croissance estimée de [77 % par an](#). Si les termes de « partage » et de « collaboration » véhiculent un imaginaire *a priori* plus sympathique que le barbarisme d'uberisation (au double sens de barbarisme : celui du mot lui-même et le fait de « l'invasion barbare » de ce type d'entreprise dans le secteur des VTC et taxis), il convient donc de s'interroger sur l'origine, la nature et le sens de ces nouvelles activités. En effet, [certains des propagandistes de l'économie du partage](#) en font un moyen de créer une économie plus humaine ou plus « encadrée », pour reprendre la terminologie de Polanyi, tout en étant plus écologique car moins gaspilleuse de ressources. Dans le même temps, d'autres font d'Uber ou d'Airbnb les symboles de [l'anarcho-capitalisme libertarien](#). La définition en elle-même de ce qu'est l'économie du partage ou de l'économie collaborative est problématique, dans la mesure où il s'agit plutôt d'un concept de marketing que d'un concept scientifique. Pour l'essentiel, il s'agit d'un ensemble de pratiques et d'activités économiques qui, via la mise en réseau des utilisateurs visent soit à optimiser l'utilisation de ressources en partageant leur usage, soit à faciliter l'échange de services entre utilisateurs. Les technologies numériques sont ici au service de cette mise en réseau. Comme on va le voir, l'économie collaborative pourrait participer d'un nouveau paradigme techno-économique et donc d'un processus de destruction créatrice, ce qui veut dire qu'elle pourrait entraîner des bouleversements institutionnels non négligeables, reste à savoir s'ils nous amènent vers un anarcho-capitalisme et un désencastrement accompli, ou au contraire, comme son nom semble l'indiquer, vers une forme de « communisme » et de réencastrement.

A - L'économie du partage : une destruction créatrice...

Le changement technologique amené par le numérique et la « plateformes » peut être vu comme un processus de destruction créatrice : des innovations sont introduites sur le marché, qui améliorent la productivité ou créent de nouvelles activités sources de croissance. Une innovation de rupture est suivie de « grappes d'innovations » qui se développent de façon connexes, attirées par les opportunités technologiques et de profit apportées par l'innovation de départ. Ce nouveau paradigme technologique participe de la diffusion d'un certain nombre de pratiques de production et de consommation. Ainsi, les entreprises de cette économie du partage créent des

applications qui mettent en réseau les utilisateurs, pour leur faciliter l'utilisation et le partage de ressources (optimiser leur usage) ou pour permettre l'échange de services ou la consommation collective : faciliter l'hébergement à domicile, le covoiturage, le partage de bureaux (*co-working*), le financement participatif (*crowdfunding*), le recyclage, la location de biens, l'échange de services entre particuliers (jardinage, bricolage, dépannage informatique etc.) ou les achats groupés. Comme tout processus de destruction créatrice, la création de ces activités amène à concurrencer des firmes installées dans des secteurs matures, voire à remplacer tout bonnement d'autres activités économiques. Ainsi, ces nouveaux entrants ont pour effet de réduire les rentes dans les secteurs matures, dont les acteurs se voient obliger soit de réagir, soit de recréer des barrières à l'entrée. Classiquement, comme d'ailleurs la plupart des entreprises des secteurs du numérique et du net, ces entreprises exploitent des rendements croissants d'adoption liés aux économies de réseaux : plus le nombre d'utilisateurs d'une application est important, plus sa valeur est importante pour chacun des utilisateurs. Elles exploitent aussi le fait que les coûts marginaux sont ici proches de zéro, tandis que les coûts fixes sont élevés. Il en découle bien sûr des possibilités à moyen terme de croissance très rapide pour certaines de ces jeunes pousses et de devenir rapidement de nouveaux monopoles, rentabilisant les investissements initiaux, ce qui incite bien sûr nombre d'entrepreneurs et de financeurs (*business angels*, capitaux-risqueurs) à se lancer dans l'aventure.

Ainsi décrite, l'économie du partage ne serait qu'un avatar de plus des transformations endogènes du capitalisme. Cependant, il convient de voir qu'elle prend en réalité des formes plus variées et contradictoires.

B - ...aux modèles protéiformes et vecteurs de transformations contradictoires...

Les modèles de l'économie du partage ont en fait des origines variées, et sont vecteurs de transformations qui, pour certaines se veulent anticapitalistes ou du moins non pécuniaires, tandis que d'autres étendent le champ du capitalisme et du marché.

1 - Un certain nombre de pratiques et de fondements visant un réencastrement social...

Historiquement, les premiers pas de l'économie du partage sont à chercher dans les activités de co-production par les communautés de *hackers* du libre, comme le sont la production de logiciels libres comme Linux ou la production en pair-à-pair de communs numériques comme l'encyclopédie Wikipédia. Dans leur logique, ces activités ont une dominante anarcho-libertaires, voire anarcho-communistes, puisqu'elles visent à assurer une diffusion large aux utilisateurs et un enrichissement continu des contenus par la contribution volontaire de chacun, sans recherche nécessaire de rétribution monétaire, même si elle n'est pas forcément empêchée. Ce mouvement s'est accompagné de formes juridiques nouvelles, comme les licences

GNU-GPL ou les licences *creatives commons*, qui servent à la diffusion et l'enrichissement collectif par les utilisateurs, et visaient explicitement à contourner les restrictions d'accès aux codes sources d'une logique propriétaire qui commençait à pointer son nez aux débuts de l'ère de l'informatique personnelle. Qu'est-ce qu'un commun ? C'est au fond une ressource en accès libre pour une communauté, mais dont il faut définir des règles d'utilisation pour éviter qu'elle ne se détériore par la surexploitation (en l'occurrence ici, si on prend Wikipédia, s'assurer que les utilisateurs améliorent toujours les contenus et ne les détériorent pas) [14].

À cette première vague déjà ancienne, et dans un contexte marqué par l'idéologie du développement durable, par une crise du capitalisme amenant un questionnement légitime sur la propriété privée et le marché, les acteurs de l'économie collaborative exploitent l'idée de partager l'utilisation des biens plutôt que de les posséder, ce qu'on peut appeler des économies de fonctionnalité, avec également l'idée de recréer des liens sociaux qui dépassent l'anonymat des relations marchandes. Qu'il s'agisse de Couchsurfing, de Blablacar ou Taskrabbit, il s'agit de mettre en relation des particuliers pour s'échanger des services, que ce soit du bricolage, du covoiturage ou de l'hébergement à domicile. Le discours parfois véhiculé ou implicite est ici que les liens sociaux se recréent pour redonner une sorte de supplément d'âme aux relations économiques en les faisant sortir du calcul égoïste de *l'homo oeconomicus*. Il y a ici un champ de recherche empirique important pour les sociologues afin de connaître les aspirations véritables de ces créateurs de plateformes et des utilisateurs, que l'on ne peut ici qu'esquisser. S'il y a en quelque sorte une quête de sens plus ou moins revendiquée sur laquelle surfent les plateformes d'économie collaborative, nombre de ces plateformes ne font en réalité qu'étendre des pratiques sociales qui existaient déjà à une échelle plus réduite, faute des moyens techniques adéquats. Que ce soient le covoiturage (les autostoppeurs n'ont pas attendu Blablacar pour qu'une voiture daigne s'arrêter), même le financement participatif (le financement par dons comme ceux du Sidaction, du Téléthon ou du mécénat n'ont pas attendu Kickstarter), le don, le troc et le recyclage de biens, l'hébergement à domicile (l'hospitalité n'est pas un mot nouveau...) ou la location de biens (on louait déjà des cassettes dans des vidéoclubs ou des CD-ROM dans des boutiques de jeux vidéo avant l'économie du partage) existaient déjà avant que des *start-ups* du numérique créent des applications. Quant au développement relativement récent du partage de vélos et d'automobiles (type V-lib'/V-Cub) ou la redécouverte des jardins partagés, ils constituent bien un partage de l'usage de biens, voire une production coopérative en vue d'autoconsommation pour ce qui est des jardins partagés, mais cette fois-ci sans nécessairement avoir besoin d'une plateforme numérique, et le plus souvent mis en place ou aidé par la puissance publique (comme un service public, qui d'ailleurs peut être fourni par une entreprise privée via un contrat de délégation de service public). On peut donc partager l'usage sans passer par le numérique, et cette « économie du partage »-là existe depuis bien longtemps.

Cependant, il est indéniable que les plateformes numériques

permettent d'accroître significativement l'échelle de toutes ces pratiques par la mise en réseau, et il y a des changements quantitatifs qui sont des changements qualitatifs, au sens où elles peuvent amener à concurrencer des secteurs économiques bien installés : quand on donne des objets après utilisation, c'est autant de parts de marché qui risquent de s'évaporer pour les entreprises qui produisent ces biens... Cela permet éventuellement de réduire l'empreinte écologique et d'éviter le gaspillage, et bon nombre de ces plateformes peuvent améliorer le service aux utilisateurs/consommateurs en réduisant les coûts et en créant des économies de fonctionnalité, tout en sortant éventuellement de l'anonymat du marché abstrait. Et cela peut être vu effectivement comme une certaine forme de socialisation des moyens de consommation (plus rarement de production).

L'économie collaborative est parfois confondue à tort avec l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette dernière, cherche, dans une démarche clairement militante, à concilier logique économique et équité sociale, en réencastrant les logiques de production et d'échange dans des démarches issues du socialisme coopératif et autogestionnaire. Elle repose sur le principe d'une gouvernance démocratique, où la règle de un homme = une voix remplace celle de une action = une voix, et dans laquelle c'est le travail et non le capital qui possède le pouvoir. Les organisations de l'ESS sont essentiellement des entreprises coopératives ou autogérées, des mutuelles ou des associations. Les finalités de l'économie collaborative et de l'ESS ne sont donc pas identiques, même si l'intersection n'est pas nécessairement vide : rien n'interdit, du moins sur le papier, qu'une entreprise du numérique puisse fonctionner avec une structure juridique de société coopérative ouvrière de production par exemple. De même, de nombreuses expériences d'ESS reposent sur la création de monnaies locales (souvent des monnaies-temps), pour recréer des liens sociaux et permettre des échanges de services, ce qui pourrait s'appuyer (mais pas nécessairement) sur des innovations monétaires numériques décentralisées, telles que le système du *blockchain* (utilisé par des monnaies numériques comme le bitcoin), même si on ne peut pas mélanger consommation collaborative et innovations monétaires sur un plan conceptuel. Quoi qu'il en soit, rien n'oblige en réalité que l'économie collaborative repose sur les principes de l'ESS, une large proportion des entreprises de l'économie collaborative n'ont pas le statut de coopératives et sont à but exclusivement lucratif, ce qui montre ici qu'elles peuvent s'articuler au capitalisme financier contemporain.

2 - ...mais qui peuvent alimenter ou s'articuler à une nouvelle forme de capitalisme

En effet, les rapports entre économie collaborative et économie capitaliste sont loin d'être contradictoires, bien au contraire, et on peut même penser qu'elles font concurrence à l'ESS.

Tout d'abord, comme on l'a déjà dit, la plupart de ces entreprises sont construites sur le modèle standard des *start-ups* : des sociétés anonymes à but lucratif avec un financement privé, très

souvent via, outre les fondateurs, des *business angels* ou des sociétés de capital-risque (donc avec « sortie » par entrée en Bourse ou revente pour plus-value), qui cherchent à bénéficier des économies de réseau et des rendements croissants d'adoption pour devenir des monopoles qui rentabilisent les investissements initiaux. La forme coopérative de l'ESS apparaît largement incompatible dans les faits avec ce modèle, qui suppose des levées de capitaux importantes et très rapides et la recherche du profit et de plus-values de cession.

Sur les visées de recréation de sociabilités ou d'éthique, il semble que ce ne soit pas ce que recherchent très majoritairement les utilisateurs de ces plateformes. En 2013, 77 % des individus voyaient dans ces plateformes d'abord un moyen de dépenser moins ou d'augmenter leurs revenus, et seuls 36 % étaient mus par la volonté de recréer du lien social ou par le respect de l'environnement [15]. C'est donc beaucoup plus une logique d'optimisation de la consommation plutôt que l'éthique qui est recherchée : au fond, les gens utilisent Blablacar pour économiser sur leur coût de transport plutôt que pour se faire des amis, tout simplement. Notons aussi que la pratique consistant à noter/évaluer les personnes qui offrent leur prestation via ces plateformes encourage plutôt à la recherche d'efficacité économique et à rentabiliser sa prestation (chercher à avoir le plus « d'étoiles » pour pouvoir faire payer un prix rentable) plutôt qu'à la sociabilité, et on peut douter de la pérennité des liens sociaux créés à la suite d'un voyage Blablacar (même si cela n'est pas impossible).

Ensuite, il existe une véritable stratégie de communication des acteurs de l'économie du partage, qui peut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Après le fameux *greenwashing* qui tentait de nous faire croire que des firmes multinationales pétrolières se souciaient de l'environnement, voici le « *sharewashing* », qui prétend faire du communautaire et du partage quand il ne fait que du *business*. Uber en est l'essence même : il n'y a strictement rien de collaboratif dans l'activité d'Uber pour ce qui est des VTCs, qui n'est rien d'autre qu'une activité de taxi déguisée, et son application Uberpop, qui se rapprocherait le plus de ce qu'on pourrait considérer comme de l'économie collaborative, était une incitation à peine cachée à développer du travail au noir pour des particuliers.

Ensuite, la pratique dite du « *co-working* », qui consiste à ce que plusieurs entreprises partagent les mêmes bureaux pour maximiser les interactions et externalités positives liées aux connaissances est en grande partie nouvelle, mais clairement à vocation capitaliste.

Si l'économie collaborative « partage l'usage » des biens, il n'en demeure pas moins que, bien souvent, elle repose sur la stricte application de la propriété privée, si on met à part le cas de la production de communs numériques comme Wikipédia ou les exemples des jardins partagés et autres V-Lib', qui n'ont rien à voir avec le numérique. La location n'est rien d'autre que l'application de la propriété privée lucrative. Dans le covoiturage ou l'hébergement à domicile, le propriétaire ne fait qu'ici « partager » l'usage de son bien ou de sa consommation, en

échange d'une rétribution le plus souvent (autrement dit, ce n'est que de la location). Ce qui veut dire que nombre de modèles d'économie collaborative ne font qu'exploiter les potentialités de la propriété capitaliste en incitant à marchandiser ce qui avant ne l'était pas forcément. Le stade ultime se trouve dans l'uberisation, qui se veut anarcho-capitaliste. Dans le cas d'Airbnb, il y a là une opportunité pour les plus fortunés de transformer leur habitation en moyen de toucher une rente complémentaire, voire substantielle. Dans le cas des monnaies numériques décentralisées comme le bitcoin, si de telles monnaies privées s'étendaient, cela ressemblerait fortement à l'utopie ultralibérale et anti-keynésienne d'un Hayek [16], en ce sens qu'elles priveraient les États de leur monopole d'émission de la monnaie, voire fragmenteraient l'espace monétaire en rendant encore plus compliquées les politiques macroéconomiques. On serait loin du réencastrement social promis...

Donc, loin d'observer un réencastrement du marché, il se pourrait bien que l'on assiste à un nouveau stade de la marchandisation, qui, de plus, bouleverse les rapports au travail et les réglementations.

3 - ...amenant des évolutions des formes de régulation et du rapport capital/travail

L'économie collaborative, en bousculant les entreprises des secteurs installés, incite certains particuliers à compléter leurs revenus, voire à développer une activité professionnelle en exploitant des zones grises du droit, ce qui concurrence les professionnels de ces secteurs soumis quant à eux au respect de certaines réglementations et à des coûts d'entrée (les cas emblématiques étant le conflit des taxis vs Uber, ou de l'hôtellerie traditionnelle face à Airbnb). Cela pose plusieurs questions, d'abord sur la régulation de ces activités, et sur les transformations du rapport au travail.

a) La question de la régulation de ces activités

La question de la réglementation et des frontières des secteurs a trait évidemment à celle de la concurrence déloyale, puisque certains acteurs sont tenus de respecter des normes professionnelles que d'autres contournent, c'est le premier enjeu des conflits Uber/taxis, hôtellerie traditionnelle/Airbnb, etc. Mais c'est aussi parce que certaines de ces normes n'étaient pas seulement pensées comme des barrières pour d'éventuels nouveaux entrants sur le marché, mais aussi comme des obligations de sécurité à respecter pour les professionnels au bénéfice du consommateur. Bien souvent, les particuliers qui se lancent dans l'hébergement à domicile via Airbnb ne sont guère conscients des responsabilités et obligations qui leur incombent. Le site a récemment fait en sorte de rappeler les règles de droit qui s'appliquent, mais les mauvaises surprises sont encore nombreuses. Cela amène évidemment tous ces acteurs à réagir, tantôt pour faire appliquer la loi pour les acteurs installés et les États (l'exemple des taxis) ou la modifier/l'aménager à ce changement technologique et ces nouvelles pratiques (les nouveaux entrants, par exemple la reconnaissance de la

différence entre taxi et VTC et des règles différentes qui s'y appliquent, ou plutôt, qui devraient s'y appliquer si elles étaient parfaitement respectées). L'issue est ici encore incertaine : Uber a par exemple plusieurs procès à affronter face aussi bien à des taxis ou des États ; plusieurs métropoles veulent interdire ou réguler l'usage d'Airbnb. Il s'agit ici de points sensibles, puisque la manière dont la réglementation évoluera ou non déterminera largement la viabilité de certains modèles. Le rachat des licences de taxi par l'État pour compenser les pertes de ces derniers liées à la concurrence des VTCs fait également partie des solutions actuellement discutées. On notera aussi que l'État aurait tout intérêt à exploiter cette économie du partage pour socialiser certains moyens de production, ou améliorer l'offre de services. Par exemple, les communes proposent déjà des vélos ou des voitures en libre-service, qui sont une forme d'économie du partage. Certaines applications facilitent l'utilisation des transports en comparant et optimisant les usages et en facilitant l'intermodalité. Si l'État ne veut pas que ces applications appartiennent au privé, rien ne lui interdit de les racheter une fois que l'application de la *start-up* devient virale, ou plutôt juste avant. Ou pourquoi ne pas créer des applications concurrentes d'Airbnb pour l'hébergement à domicile, avec les contrôles adéquats, pour éviter les abus ? Pourquoi ne pas utiliser la finance participative plutôt que l'impôt pour financer certains projets (certains chercheurs en manque de financement passent déjà par Kickstarter) ? L'implication de la puissance publique apparaît d'autant plus légitime si le but est réellement de retisser des liens sociaux ou des solidarités, ce serait là un levier dont on aurait tort de se priver s'il s'agit de construire du socialisme. Et comme certaines de ces firmes bénéficient de subventions publiques, d'aides à la création d'entreprises, c'est encore plus justifiable. Cela nécessiterait que l'État fasse une veille continue des différents projets de *start-up* et qu'il se dote lui-même d'informaticiens et d'anciens membres de ces réseaux pour identifier en amont des projets d'intérêt général. La question de la régulation et de l'intérêt général se pose aussi quand on étudie les effets sur le travail de « l'uberisation ».

b) « Uberisation » et exploitation de la force de travail

Ces plateformes poussent également à une transformation du rapport capital/travail, en favorisant le travail indépendant en substitution du salariat, ce qui pose la question des droits et des régimes de protection sociale à appliquer à ces catégories de travailleurs. Nombre d'entre eux sont en statut d'autoentrepreneur en France ou sous statut d'indépendant. Notons ici que « l'uberisation » du travail pose là encore des questions de frontières et de définitions du système économique : on a longtemps pensé que le capitalisme se définissait comme un mode de production fondé sur le marché et le salariat. Dans l'hypothèse où « l'uberisation » se généraliserait, pourrait-on encore qualifier de capitalisme ce système économique (hypothèse largement utopique ou dystopique selon le point de vue), où les travailleurs deviendraient tous des indépendants que des plateformes mettraient en relation ? Il n'y a guère à hésiter à répondre « oui ». En fait, il faut bien comprendre que si le salariat industriel, intégré dans l'entreprise s'est développé à partir de la fin du XVIII^e-début du XIX^e, c'était pour des raisons de contrôle du

travail. Il faut savoir que le capitalisme n'a pas toujours fonctionné sur le salariat : les capitalistes ont pu utiliser des esclaves (on pense aux plantations aux États-Unis), et, avant le développement des usines et manufactures, le travail fonctionnait de façon dominante sous la forme du *putting-out system* : les travailleurs (souvent dans l'industrie textile, avant l'invention des machines à coudre modernes et du prêt-à-porter) étaient des sous-contractants, qui travaillaient chez eux ou dans des workshops, pour une entreprise qui donnait le capital circulant (matières premières, etc.) aux travailleurs, qui ensuite lui livraient les produits finis pour que celle-ci puisse ensuite vendre. Toute organisation du travail vise à améliorer et/ou à assurer un contrôle plus absolu sur les travailleurs, de façon à limiter leur pouvoir (Freyssenet, 1974). C'est d'ailleurs ce que dit la théorie standard, du moins celle qu'on appelle la théorie des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1991), qui explique que l'internalisation est d'autant plus probable que les actifs sont spécifiques, que les transactions sont fréquentes et sources d'incertitude, car, dans ce cas, les prestataires à qui on ferait appel par le marché auraient un pouvoir de négociation trop grand, générant des coûts de transaction ; en l'occurrence, la relation salariale est souvent l'exemple parfait de la nécessité d'intégration pour le capital afin de s'assurer de la soumission des travailleurs. Le système des manufactures, le taylorisme et toutes ces innovations organisationnelles l'ont été par le capital pour s'assurer la subordination la plus absolue du travail, à mesure que la standardisation des produits et les possibilités de résistance des travailleurs augmentaient. Le numérique et la « plateformisation » permettent finalement de se passer de l'intégration (le contrat de travail salarié), tout en s'assurant de la soumission des travailleurs qui, le plus souvent, sont dans des situations précaires. Dans la mesure où le capital se définit d'abord comme un pouvoir de subordination sur le travail d'autrui via le contrôle de certains moyens de production (ici, l'accès au réseau et le contrôle du code via l'application), et sur la possibilité de mettre « en valeur de l'argent » dans le but d'extraction de profit, il est clair que l'uberisation est un capitalisme des plateformes, qui s'appuie sur une organisation ressemblant au *putting-out system* et au franchisage, grâce au contrôle permis par les applications numériques. Ces firmes, en se positionnant comme simples passerelles entre consommateurs et professionnels, peuvent s'assurer, par effet de réseaux, que le nombre des utilisateurs (consommateurs et professionnels) augmentera, donc qu'elles pourront se rémunérer, sans avoir à payer le coût de la protection sociale, ni le coût de la responsabilité d'un service qui serait mal fait, puisque ce sont les indépendants qui devront en assumer les conséquences.

Mais la viabilité de cette forme d'externalisation est questionnable : les chauffeurs Uber, notamment en Californie, mais également dans d'autres pays, ont intenté des procès pour requalifier leur contrat en contrat de travail, dans la mesure où ils estiment être dans une relation de subordination hiérarchique typique du salariat. Uber essaye à tout prix d'éviter cela, en proposant un accord avec compensations financières à ses chauffeurs en échange de leur non-salarisation, mais un [tribunal](#)

[a récemment rejeté cet accord jugé inadéquat](#). Si une telle décision était amenée à se confirmer, alors le modèle d'Uber serait gravement remis en question, car c'est bien, outre la création d'une application géolocalisée fort pratique mais qui depuis a été copiée, par la non-salarisation que l'entreprise a construit son avantage compétitif. Récemment, les entreprises comme Take Eat Easy ou Deliveroo, qui fonctionnent sur un modèle similaire de mise en relation d'un restaurant et de livreurs à vélo, risquent de subir [le même sort](#). Ces enseignes exploitent des auto-entrepreneurs alors qu'elles ont clairement un contrôle direct sur le travail des livreurs, qui sont obligés d'être habillés avec le costume de la marque, ou pour les VTC, de respecter un certain nombre de normes. La viabilité économique de l'uberisation est donc bien une question de lutte des classes, ce qui nous ramène bien à l'analyse marxienne.

Pourtant, les transformations du rapport au travail amenées par l'uberisation et l'économie collaborative pourraient n'être qu'une transition vers un bouleversement beaucoup plus important lié à l'automatisation et les progrès de l'intelligence artificielle.

III. Vers l'économie automatisée par la robotique et les algorithmes : libération du travail, chômage technologique ou Terminator ?

Les algorithmes et logiciels utilisés par les plateformes ne sont, au fond, qu'un moyen d'automatiser et d'accélérer un certain nombre d'opérations et calculs. Ainsi, les applications comme Uber ou Airbnb, si on reprend le cas des plateformes, ne font qu'automatiser ou accélérer l'appariement entre l'offreur et le demandeur du service. L'informatisation pourrait n'être vue au fond que comme une étape supplémentaire de l'automatisation croissante liée à la substitution des machines aux hommes. C'est effectivement le cas. Cependant, l'ampleur que pourrait prendre cette substitution, et surtout ses conséquences, font aujourd'hui question.

La question de l'automatisation et de ses effets n'est pas nouvelle, puisque des auteurs comme David Ricardo [\[17\]](#) ou Sismondi [\[18\]](#), avaient noté que les machines étaient susceptibles d'engendrer un chômage technologique. Cette thèse est depuis largement battue en brèche par la théorie économique standard, car, jusqu'à présent, les destructions d'emplois suscitées par le progrès technique ont été plus que compensées par la création de nouvelles activités, comme Schumpeter le défendait. Cependant, il convient premièrement de se rappeler que la substitution des travailleurs par des machines au début du XIX^e s'était traduite par des révoltes violentes, qu'il s'agisse de luddisme en Grande-Bretagne, ou de la révolte des tondeurs à Vienne [\[19\]](#), dans lesquelles les travailleurs avaient détruit les machines qu'ils accusaient de générer du chômage et des baisses de salaires. Depuis, les luttes ne sont plus luddites, mais il n'est pas impossible que les

progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle (IA) fassent renaître des conflits similaires. En tout cas, le spectre des craintes technologiques, comme celui des promesses délirantes du futur, hante notre présent. Cela dit, les incertitudes sur le nombre d'emplois menacés par le développement de la robotique sont nombreuses. Une première étude avait conclu qu'environ 50 % des emplois seraient automatisables d'ici une vingtaine d'années [\[20\]](#) ; contestant la méthode utilisée qui conduirait à surestimer le nombre d'emplois menacés, une autre étude nous donne « seulement » 10 % d'emplois détruits pour l'OCDE et la France, ce qui est déjà beaucoup [\[21\]](#). L'incertitude sur les effets sur l'emploi de l'automatisation ne provient pas seulement de questions techniques, mais également de coût relatif du travail et de la machine et d'acceptabilité sociale de l'automatisation : il sera par exemple probablement possible dans quelques années d'avoir des robots infirmiers qui pourraient prendre les constantes des patients, mais reste à savoir si les patients accepteront cette absence d'interaction humaine dans une relation de soin. Ensuite, les gains de productivité à attendre dans le futur sont là aussi incertains. Gordon [\[22\]](#) défend une thèse « pessimiste », mais largement étayée, d'un probable ralentissement de long terme des gains de productivité. Cette thèse est contestée par Brynjolfsson et McAfee [\[23\]](#), pour qui les innovations dans le numérique et l'automatisation vont au contraire amener une accélération très importante de la productivité, ce qui non seulement remplacera les cols bleus, mais aussi les cols blancs, car les machines, devenues plus « intelligentes » que les hommes, prennent de meilleures décisions (c'est déjà le cas avec le *trading* à haute fréquence par exemple...). Comme dans la littérature de science-fiction, nous pourrions atteindre une « singularité technologique », où les gains de productivité s'accéléraient de façon spectaculaire avec les progrès de l'automatisation et de l'IA. Le paradoxe de Solow, selon lequel on voit des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de la productivité, serait en passe d'être résolu selon ces deux auteurs. Des voitures autonomes d'Uber, Google et Tesla sont d'ailleurs déjà sur les routes, ce qui pourrait affecter beaucoup plus que l'actuelle uberisation les professions du transport routier dans un futur relativement proche. De leur côté, les grandes firmes du numérique, comme Google ou Facebook, ont investi massivement dans l'IA, avec l'objectif affiché de changer le monde par la technologie. Rappelons que la puissance de calcul des ordinateurs double tous les 18 mois, et que récemment, AlphaGo, un logiciel développé par Google, a battu le champion du monde de go Lee Sedol. Notons aussi que la certitude chez certains patrons de la Silicon Valley (Bill Gates, Elon Musk...) comme d'ailleurs chez Stephen Hawking des progrès futurs de l'IA, des nanotechnologies et des biotechnologies, leur fait craindre que l'intelligence des machines finisse par dépasser celle des hommes, et qu'un scénario à la Terminator ou Matrix finisse par arriver à long terme. Elon Musk, le patron de Tesla Motors, a même investi plusieurs millions d'euros dans différents projets visant à éviter de tels scénarios catastrophes [\[24\]](#).

Pour l'instant, c'est la thèse de Gordon qui est validée empiriquement, puisque les gains de productivité ralentissent

dans tous les pays de l'OCDE [25], y compris si on s'intéresse seulement à l'usage des TIC [26], et qu'en plus, les emplois détruits dans l'industrie sont remplacés par des emplois de service où les gains de productivité à attendre sont faibles. Il y a donc fort à prévoir que, loin d'observer à moyen terme la « singularité technologique », nous soyons au contraire dans une ère de grande stagnation de la productivité, dont l'effet sera une tension sensible sur les salaires et sur la protection sociale [27]. Dans un tel univers, la robotisation peut même conduire à une diminution du bien-être selon le NBER. [28]

Cela dit, les prophètes de la « singularité », où les IAs deviennent au moins aussi intelligents (et acceptés) que les humains, puis dont l'intelligence croîtrait de façon exponentielle, n'arriverait pas avant 40-50 ans au mieux. Mais est-ce désirable ? Ce n'est même pas certain, car cela peut amener le meilleur comme le pire. Aristote avait écrit : « *Si les navettes tissaient toutes seules, si l'archet jouait seul de la cithare, alors les entrepreneurs se passeraient d'ouvriers, et les maîtres, d'esclaves* » [29]. Si c'est bien une robotisation totale de l'économie qui nous attend, bon nombre de salariés, si ce n'est tous, risquent effectivement de se retrouver sans emploi. Le pire étant qu'on peut très bien imaginer un capitalisme automatisé, qui produirait les pires inégalités, avec d'un côté une classe (voire une caste) oligarchique servie par des robots qui produisent des robots et des robots qui produisent d'autres marchandises et services, et de l'autre une masse énorme d'exclus, un lumpenprolétariat postmoderne, qui survivrait des miettes qu'elle trouverait. Contrairement à la vulgate marxiste sur la valeur-travail, les prix, la propriété et la monnaie pourraient très bien être maintenus un temps bien que le travail humain eût disparu, amenant une concentration énorme des richesses [30]. Un tel système produirait certainement des révoltes à la fois néo-luddites et anticapitalistes très importantes. Dès lors, il convient plutôt d'anticiper pour éviter une telle dystopie, et au contraire profiter de ce qui pourrait être une utopie réalisée : la libération du travail salarié par la diminution de la durée légale du travail pour tous, qui permettrait de concilier plein emploi et revenu pour tous, et des capacités de calcul inédites qui faciliteraient grandement la planification de la production. Certains *think tanks* « pro-économie du partage » comme Ouishare défendent la mise en place d'un revenu inconditionnel cumulable avec les revenus d'activités pour tous les adultes, et en substitut des autres prestations sociales, débat porté également par d'autres mouvements sociaux (la proposition a été rejetée en Suisse à la suite d'un référendum). Si, dans l'absolu, rien n'interdit sur le plan économique d'envisager un revenu inconditionnel, reste à définir son niveau et sa compatibilité avec les prestations existantes, ce qui est loin d'être évident pour qu'il soit soutenable. Si l'économie était entièrement robotisée, effectivement, un revenu inconditionnel serait nécessaire puisque le temps de travail de tous serait nul, et on pourrait dire que ce serait le communisme réalisé : plus d'exploitation salariale, partage des richesses et utilisation comme bon nous semble du temps libre. Cela dit, avant cet état utopique, les gains de productivité permis par la robotique peuvent être utilisés soit à réduire le temps de travail salarié, soit à distribuer

un revenu pour tous. Le choix entre les deux se fonde surtout sur des questions normatives, que nous n'aborderons pas ici.

Mais les réglementations à inventer doivent aller plus loin. D'ores et déjà, certains juristes réfléchissent à un droit des robots. Par exemple, pour une question très immédiate, si vous utilisez une voiture autonome et que la voiture a un accident, est-ce vous (en tant que propriétaire mais qui ne conduit pas réellement) ou l'entreprise qui est responsable ? Mais d'autres s'interrogent également sur les évolutions culturelles des relations humains-robots, certains anticipant déjà la possibilité de [mariages entre humains et robots](#) (!!!). Dans un scénario encore plus « science-fiction », si une IA devenait consciente, devrait-on la considérer comme une personne ? Et du coup, si un robot venait à devenir conscient et se révoltait, aurait-il les mêmes droits qu'un humain et du coup, aurait-on le droit de l'exploiter ? Etant donné que « l'homme augmenté » est aussi pour demain (avec tout un tas de prothèses), comment devra-t-on définir un humain et un robot ? Les vertiges juridiques et philosophiques du postmodernisme que ne manqueraient pas d'arriver ont de quoi laisser circonspect... Il faudra également réguler l'usage des robots, notamment interdire les robots soldats, qui contrediraient la première loi de la robotique d'Asimov, à savoir : « *un robot ne peut porter atteinte à un être humain, ni, en restant passif, permettre qu'un être humain soit exposé au danger* ». Hélas, le Defense Advanced Research Projects Agency ([DARPA](#), l'agence de la défense américaine) fait des recherches en ce sens et il est peu probable que nous puissions y échapper, puisqu'on cherche à réduire le nombre de soldats humains morts sur les champs de bataille. Le scénario que craignent les Stephen Hawking, les Elon Musk est bien celui de la création de robots soldats couplée au progrès d'une IA devenue consciente et incontrôlable, comme dans les films les plus effrayants de la SF. Si le pire n'est jamais certain et si ce sont des perspectives de plus long terme [31], encore faut-il pouvoir faire en sorte que Terminator ne sera pas réalisé... Or, le « délire » technicien est de plus en plus favorisé par les réglementations sociales en cours, des réglementations postmodernes qui risquent d'amener la post-humanité...

IV. Des transformations typiques d'un nouveau mode de régulation postmoderne

Plus généralement, l'économie numérique, qu'elle soit collaborative ou robotique, semble participer d'un nouveau mode de régulation des pratiques sociales. Michel Freitag [32], sociologue suisse-canadien, avait théorisé qu'il existait trois grands modes de régulation des pratiques sociales, correspondant à des stades spécifiques des sociétés. Le premier mode de régulation, dénommé *culturo-symbolique*, fait appel aux croyances collectives, mythes, religions, idéologies, coutumes, traditions et rites, caractéristiques de la communauté. C'est le seul mode de régulation de ce qu'on appelle parfois plus ou moins improprement les sociétés «

primitives », « traditionnelles » ou « froides » ou sans État. Dans ce mode de régulation, chaque invention de pratique sociale et chaque conflit doivent être réinscrits dans les mythes fondateurs, pour éviter la dissolution de la communauté. Le second mode de régulation est le mode politico-institutionnel. La et le politique apparaissent, respectivement comme mode de régulation des pratiques et comme espace d'expressions des intérêts contradictoires en vue de leur médiation institutionnelle, qu'à partir du moment où l'État, comme entité monopolisant l'exercice du pouvoir, se sépare, du fait d'une division du travail plus large. La politique a trait à la reproduction des relations sociales par l'imposition d'une finalité commune transcendant les intérêts (« l'intérêt général »), et le politique est l'arène où les intérêts privés se confrontent pour pouvoir exercer le pouvoir sur les hommes « directement ». Une pratique sera dite politique, lorsqu'un processus de politisation est mis en œuvre par les agents, c'est-à-dire que la question soulevée par les agents relativement à une ou un ensemble de pratique(s), est mise dans l'arène du politique comme problème regardant la finalité de l'organisation de la totalité sociale. Ce mode de régulation a pris une forme traditionnelle (les royaumes, empires, etc.), où les anciennes croyances religieuses servaient l'autorité politique. La forme démocratique de ce mode de régulation correspond à ce qu'on appelle la Modernité : une projection dans un avenir fondé sur la raison, la protection des droits politiques des individus, la loi librement délibérée, l'émancipation des traditions et des autorités religieuses. Il faut comprendre que l'invention d'un nouveau mode de régulation n'annihile pas le précédent, mais au contraire l'intègre : toute société repose sur le symbolique, donc la régulation politique ne fait qu'intégrer le culturo-symbolique autrement.

Mais, pour Freitag, l'avènement du capitalisme correspondrait à un autre mode de régulation des pratiques sociales, qu'il appelle décisionnel-opérationnel, ou parfois techno-organisationnel, ou encore postmoderne, et qui finirait par déborder la régulation politico-institutionnel (sans bien sûr la supprimer). La montée d'un capitalisme postmoderne (Freitag, 2008) consiste dans l'idée d'une possible domination des logiques organisationnelles et techniques sur les régulations politiques, amenant à une impossibilité de trouver des médiations symboliques faisant sens commun. Si le mythe est l'institution phare de la régulation culturo-symbolique et la loi celle de la régulation politico-institutionnelle, ce serait l'organisation, le système qui serait la forme idéal-typique de l'institution postmoderne. Dans cette régulation, chaque organisation, pour se reproduire, essaye de s'adapter à son environnement, qui est constitué d'autres organisations, en le contrôlant. Cette forme de régulation serait la conséquence de l'invention du capitalisme, qui fonctionne non pas sur la logique moderne de la délibération politique, mais sur l'automatisme aveugle du capital, la froide logique A-M-A', qui se traduit par un contrôle direct, dépolitisé et technique, sur le travail via l'organisation. La postmodernité correspondrait à un système où chaque sous-système s'autonomise et dont la reproduction s'effectue par validation *ex post* (contrairement à la régulation politique *a priori*). Évidemment, pendant la Modernité, dont le dernier stade fut le fordisme, la régulation politique a

permis d'encastrier ce type de rapport social. Mais la globalisation, la montée progressive des logiques de contrôle de leur environnement par les grandes organisations multinationales capitalistes (firmes, banques, fonds de placement...) via le corporatisme, le lobbying, la publicité et la technique (autant de moyen de contrôler l'environnement), font perdre progressivement la cohérence et la transcendance de la médiation/régulation politique, amenant un régime de dépolitisation « thatchérien » du TINA (*There Is No Alternative*) et du recours systématique aux arguments techno-scientifiques et d'efficacité adaptative dans le champ politique plutôt qu'aux arguments en termes de valeurs, ou, plus exactement, la subordination des valeurs aux arguments techniques et d'adaptation à l'environnement (concurrentiel). Notons qu'on a longtemps opposé organisation et marché (que ce soit Schumpeter, Marx ou Hayek, pour les auteurs déjà cités) faisant de l'organisation un symbole du socialisme bureaucratique tandis que le marché serait un symbole du capitalisme. En fait, ces deux institutions se renforcent l'une l'autre, et participent dans la régulation postmoderne, à cette adaptation pragmatique et technique dépolitisée, qui prend la forme d'une course sans fin pour le profit, puis pour la technique. Les ingénieurs et les capitalistes ne sont pas complètement opposés comme le pensait Veblen (1904), ils participent au contraire d'un même processus technocratique aveugle, dont la postmodernité et l'abolition de la politique seraient les aboutissements.

Clairement, les projets nés de l'économie du partage comme de la robotique participent de cette régulation technique et dépolitisée, et de façon clairement affirmée. La technologie est ici utilisée comme substitut de la politique et du social, qui, de toute manière, ne parvient plus à réguler des logiques de plus en plus autonomes et transnationales. Ainsi, dans la régulation postmoderne, quand un enfant est turbulent, on ne changera pas d'abord la société par la politique, on proposera une pilule de Ritaline pour traiter son TDAH ; éventuellement, on proposera une procédure ou un code de conduite à suivre pour le réadapter (une thérapie cognitivo-comportementale par exemple). De la même façon, les difficultés de trouver l'âme sœur engendrées par cette société liquide et cet hyper-individualisme, ne vont pas être traitées par un changement politique, mais par une nouvelle application smartphone ou un site Internet (Adopteunmec ou Tinder). Les algorithmes « choisissent », au sens où ils orientent et sélectionnent nos choix, de plus en plus pour nous (si bien que parler de souveraineté du consommateur laisse rêveur...). C'est l'ère de l'automatisation du social. En matière de politique économique, du fait des pouvoirs des grandes organisations capitalistes dotées d'une personnalité morale (banques, fonds de placement et multinationales) et de l'absence d'État mondial, se met en place un néolibéralisme de plus en plus technicisé (bien aidé en cela par le *mainstream* économique), où la souveraineté démocratique sera progressivement évidée, au profit d'un droit de plus en plus soumis aux particularismes et aux intérêts privés, via des tribunaux (on pense bien sûr aux tribunaux d'arbitrage prévus dans le TAFTA). Bien évidemment, cette postmodernité ne peut jamais complètement abolir la politique, car comme Polanyi [33] l'avait compris, un processus

de désencastrement est trop violent et finit par produire par réaction dialectique un réencastrement. Il n'est donc guère étonnant que l'on observe le retour en force du local, des monnaies locales, de la proximité ou de l'ESS, comme d'ailleurs un retour du religieux le plus inquiétant qui soit. Il se trouve que l'économie du partage est défendue comme projet politique « sans les politiques », et que ce qu'on appelle le transhumanisme est défendu par ceux qui font de la montée de l'IA le moyen de résoudre nos problèmes sociaux. Les discours technologistes et du « collaborativisme » sont bien entendu des mythes postmodernes, mais la difficulté vient du fait qu'il est peu probable qu'ils parviennent à produire de l'unité sociale. Car,

sans la politique, la loi et la démocratie en médiations centrales de la société, les initiatives sociales de l'économie du partage comme de l'ESS d'ailleurs, pourront s'articuler au mouvement aveugle de la régulation postmoderne et de la technique sans empêcher leur course folle, qui finira, comme c'est déjà beaucoup le cas, par transformer les cultures humaines en purs slogans publicitaires, voire pire : en ayant déchaîné les forces de la technique, elle pourrait finir par effectivement détruire physiquement l'humanité en la remplaçant par des robots, dont la froide efficacité, serait le pendant de cette « a-société » glacée où, paradoxalement, les liens sociaux n'auront jamais été aussi liquides [34]...

Notes

[1] Polanyi, K. (1944). *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

[2] La dystopie, parfois appelée contre-utopie, désigne un récit fictionnel décrivant une société imaginaire qui empêche l'épanouissement de ses membres.

[3] Marx K. et Engels (1845). *L'idéologie allemande*.

Marx K. et Engels (1847). *Le manifeste du parti communiste*.

[4] Marx K. (1867). *Le capital, livre I*, éd. Broché (2014), Paris.

[5] Marx K. (1883), *Le capital, livre III*, éd. La Pléiade, Paris.

[6] Idées reprises de Sismondi (1819), y compris celle de la surproduction, comme on le verra après. Notons que sur le rôle du chômage dans la lutte des classes, Marx évoque aussi (plus souvent) la causalité inverse car l'accroissement de l'armée de réserve industrielle affaiblit le pouvoir de négociation des salariés, et permet la hausse du taux de profit. Le chômage fonctionnerait alors comme mode de régulation du capitalisme...

[7] Schumpeter, J. A. (1999). *Théorie de l'évolution économique : recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Dalloz.

[8] Hayek F.A. (1973), *Droit, législation et liberté. Tome 1 : règles et ordres*, Puf, Paris.

[9] Kirzner, I. M. (1997). « Entrepreneurial discovery and the competitive market process : An Austrian approach ». *Journal of economic Literature*, 35(1), 60-85.

[10] Schumpeter, J. A., Fain, G., & Schumpeter, J. A. (1951). *Capitalisme, socialisme et démocratie* (pp. 168-193). Payot.

[11] Freeman, C. (1987). Technical innovation, diffusion, and long cycles of economic development. In *The long-wave debate* (pp. 295-309). Springer Berlin Heidelberg.

[12] Perez, C. (2004). Technological revolutions, paradigm shifts and socio-institutional change. *Globalization, economic development and inequality : An alternative perspective*, 217-242.

[13] Veblen T. (1904) *Theory of Business Enterprise*.

[14] Coriat B. (sous la dir.)(2015) *Le retour des communs*, Les Liens qui Libèrent, Paris.

[15] Direction générale des entreprises (2015), « [Enjeux et perspectives de la consommation collaborative, études économiques prospectives](#) ».

[16] Hayek F. (1990), *Denationalisation of money, The argument refined*, The Institute of Economic Affairs, London.

[17] Ricardo D. (1817), *Traité d'économie politique et de l'impôt*.

[18] Sismondi J.S (1819), *Nouveaux principes d'économie politique*.

[19] Chevassus-au-Louis N. (2006), *Les briseurs de machines. De Ned Ludd à José Bové*, éd. du Seuil, Paris.

[20] Frey, C. and M. Osborne (2013), "The Future of Employment : How Susceptible are Jobs to Computerisation ?", *Oxford Martin School Working Paper*.

[21] Arntz, M., T. Gregory and U. Zierahn (2016), "[The Risk of Automation for Jobs in OECD countries : A Comparative Analysis](#)", OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 189, OECD Publishing, Paris.

France Stratégie (2015), « L'avenir du travail et de la protection des actifs », *France Stratégie*, Paris.

[22] Gordon R.J. (2012), « Is US economic growth over ?Faltering innovation confronts the six headwinds", *CEPR Policy Insight n°63*, september.

[23] Brynjolfsson E. et McAfee A. (2014), *The Second Age of Machine. Work, Progress and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, Norton.

[24] [Ici](#) et [là](#).

[25] Artus P. (2014), « La productivité ralentit dans tous les pays et dans tous les secteurs : quel message passe cette « universalité » du ralentissement de la productivité ? » *NATIXIS Flash n° 835*, 22 octobre 2014.

[26] Acemoglu, D., Dorn, D., Hanson, G. H., & Price, B. (2014). Return of the Solow paradox ? IT, productivity, and employment in US manufacturing. *The American Economic Review*, 104(5), 394-399.

[27] Rappelons par exemple que l'argument de la gauche de gauche (je m'inclus dans ceux qui ont défendu ce point de vue par le passé) pour augmenter les taux de cotisation retraite en maintenant les 37,5 annuités et la retraite à 60 ans était que les gains de productivité ont été historiquement de 1,5 à 2% par an, et que donc on pouvait en gros extraire 0,3 point de productivité par an pour financer la hausse des cotisations, le reste servant à augmenter les salaires nets des actifs. Si ces gains tombent aux alentours de zéro, l'argumentaire ne tient plus...

[28] Sachs, J. D., Benzell, S. G., & LaGarda, G. (2015). *Robots : Curse or blessing ? A basic framework* (No. w21091). National Bureau of Economic Research.

[29] Aristote, *La Politique*, Livre I, chapitre 2, paragraphe 5, traduction Champagne revue par Hofer.

[30] Plus techniquement, étant donné qu'une économie entièrement robotisée ne signifie pas que la productivité des robots est infinie, on ne serait donc pas non plus dans un monde où la rareté a totalement disparu (ne serait-ce que pour les ressources

naturelles). Les prix pourraient dès lors encore utilisés comme signaux de rareté, si la propriété privée était encore maintenue. On pourrait donc considérer alors que les robots sont une marchandise fondamentale au sens de Sraffa, et appliquer les prix de production sraffiens. Simplement, le taux de salaire et la quantité de travail humain étant nuls, le taux de profit correspondrait au taux de profit maximum. On pourrait alors dire que la valeur représente la difficulté de production des robots, ou alors, l'équivalent en temps de travail humain qui serait nécessaire pour réaliser la tâche du robot (le travail économisé en somme).

[31] Mais attention, 40 ans, c'est plus proche que les 2 à 5 degrés dans 100 ans prévus par le GIEC, et nous tentons déjà de prendre des mesures contre ce fléau. On peut toujours faire le pari que la Singularité n'arrivera pas du fait des incertitudes (40 ? 50 ? 60 ans ?) et que nous nous inquiétons pour rien, mais alors on pourrait tout autant dire la même chose du réchauffement climatique...

[32] Freitag M. (1986), *Dialectique et société, vol. 1. Introduction à une théorie générale du Symbolique*, Montréal, Saint-Martin et Lausanne, L'Âge d'Homme.

Freitag M. (1986), *Dialectique et société, vol. 2. Culture, pouvoir et contrôle : les modes de reproduction formels de la société*, Montréal, Saint-Martin et Lausanne, L'Âge d'Homme.

[33] *Ibid.*

[34] Bauman Z. (2003). *La vie liquide*, éd. Du Rouergue, Paris.